



ST CHRISTOPHE LA GROTTÉ
(Savoie)



Site historique de St Christophe La Grotte

SEANCE DU 03 OCTOBRE 2014 – 20H30

Présents : Pierre BARRIER, Laurette BOTTA, Laetitia BREYSSE, Maryline FAVRE-MARTINOZ, Corinne GACHET, Eric GRUBY, Jacky GAZZIOLA, Matéo JARRIN, Nathalie MARCHAL, Jean-Paul PEYLIN, Claude VARVAT, Jean-Pierre ZURDO

Absents excusés : Joel PEYLIN, Anna TCHERKASSOF

Secrétaire de séance : Laetitia BREYSSE

La séance est ouverte à 20h40

Le Conseil Municipal entérine la proposition de Monsieur le Maire de mettre à l'ordre du jour un point sur l'adoption des nouveaux statuts du syndicat des collèges.

1-SIEAG : Annexe financière

Il est demandé aux cinq communes souhaitant entrer dans le syndicat de délibérer en même temps sur les statuts et sur l'annexe financière.

Le Conseil Municipal dans sa séance du 20 juin 2014 avait approuvé à l'unanimité les statuts. Concernant l'annexe financière, la proposition qui a été retenue est celle qui avait été présentée en dernière séance à savoir : participation inversement proportionnelle des communes au niveau moyen de l'épargne nette par m³ d'eau facturé.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les statuts et l'annexe financière du SIEAG.

2-RESTAURATION DES PEINTURES INTERIEURES DE L'EGLISE : désignation de l'entreprise

La commission d'appel d'offres a ouvert les plis le vendredi 12 septembre 2014. Cinq propositions ont été étudiées.

L'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres est la SARL JUPPET pour un montant des travaux de 51 590 € HT. C'est une entreprise des Avenièrès qui a une forte expérience dans la rénovation d'Eglise. Elle a en charge actuellement les travaux de réhabilitation de l'Eglise de St Christophe sur Guiers.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le choix de retenir la SARL JUPPET.

3-SPECTACLE DE NOEL : Validation du plan de financement

Le partenariat avec les communes d'Entre Deux Guiers, St Christophe sur Guiers, les Echelles et la Bauche est reconduit. La première réunion de lancement est prévue dimanche 5 octobre 2014. Chaque commune doit participer à hauteur de 650 €. Le parc de Chartreuse a attribué une aide de 1000 € à ce projet.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les modalités de financement de ce projet.

4-PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE : adhésion à la convention de participation

A compter du 1^{er} janvier 2015, il est possible pour la commune d'adhérer pour ces agents communaux à un complément de mutuelle prévoyance. Le conseil municipal doit donc confirmer ou non son adhésion et en cas d'avis favorable le montant de sa participation. Le contrat est passé pour six ans. L'agent a deux ans pour décider ou non d'adhérer. Le droit d'entrée à cet organisme est de 50 Euros

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à la protection sociale complémentaire et de participer à hauteur pour 10 Euros par mois en cas d'adhésion de ces agents.

5-SYNDICAT DES COLLEGES : Changement de statut

Le syndicat des collèges a approuvé à l'unanimité l'élargissement du périmètre du syndicat intercommunal pour les communes d'Entremont le Vieux et St Pierre d'Entremont afin de faciliter la gestion avec ces communes du transport scolaire.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le changement de statut du syndicat des collèges

6-QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses

La séance est levée à 22h30.